

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'Assainissement non collectif



Année 2024

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Table des matières

1.	CAR	RACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	2
	1.1.	Presentation du territoire desservi	2
	1.2. 1.3.	Mode de gestion du service	
	1.4.	INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0)	
2.	TAR	RIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	3
	2.1. 2.2.	MODALITES DE TARIFICATION	
3.	IND	ICATEURS DE PERFORMANCE	1
	3.1.	TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3)	4
4.	FINA	ANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	5
	4.1.	MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES	5
	4.2. PERFOR	Presentation des projets a l'etude en vue d'ameliorer la qualite du service a l'usager et les mances environnementales du service	

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau intercommunal

- Nom de la collectivité : SYNDICAT DE GRECHEZ
- Nom de l'entité de gestion: assainissement non collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- Compétences liée au service

☑ Contrôle des installations ☑	1 Traitement des matières de vidanges
--------------------------------	---------------------------------------

☑ Entretien des installations ☑ Réhabilitation des installations ☑ Réalisation des installations

 Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.): Lanneplaà, Laà-Mondrans, Loubieng, Orthez, Ozenx-Montestrucq, Saint-Boès, Salles-Mongiscard

•	Existence d'une CCSPL	□ Oui	$\overline{\mathbf{A}}$	Non
•	Existence d'un zonage	☑ Oui, date d'approbation :		Non
	Existence d'un règlement de service	☑ Oui, date d'approbation : 19/02/2024.	. 🗖	Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie.

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert **4 820** habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 13 832.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 34,85 % au 31/12/2024. (35,65 % au 31/12/2023).

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention: le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2023	Exercice 2024		
A – É	A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service				
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui		
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui		
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui		
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui		

B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Oui	Oui
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Oui	Oui

L'indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2024 est de 120 (120 en 2023).

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Compétences obligatoires			
Tarif du contrôle des installations neuves	300 €	300€	
Tarif du contrôle des installations existantes en	250 €	250 €	
Tarifs des autres prestations aux abonnés (contrôles pour vente)	210 €	210 €	
Compétences facultatives			
Vidanges, entretien fosse 1,5 m³ et bac à graisse	220€	226 €	
Vidanges, entretien fosse 3 m³ et bac à graisse	245 €	252 €	
Etude de sol pour la réalisation d'une installation (PC)	407 €	432 €	
Etude de sol dans le cadre d'une réhabilitation	408 €	441€	

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 19/02/2024 effective à compter du 01/03/2024 adoptant le bordereau des prix des opérations d'entretien
- ➤ Délibération du 02/12/2024 effective à compter du 15/12/2024 adoptant le bordereau des prix pour la prestation de réalisation d'études de conception.
- ➤ Délibération du 02/12/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant les tarifs des compétences obligatoires

2.2. Recettes

	Exercice 2023	Exercice 2024
Facturation du service obligatoire (contrôles de bon fonctionnement, de conception et Diagnostic Vente)	109 914,11 €	96 112,23 €
Facturation du service facultatif (Vidanges)	9 874,69 €	10 686,40 €
Facturation du service facultatif (Études de conception)	8 477,00 €	9 281,00 €
Contribution exceptionnelle du budget général en €	0,00€	0,00€

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12/N,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.

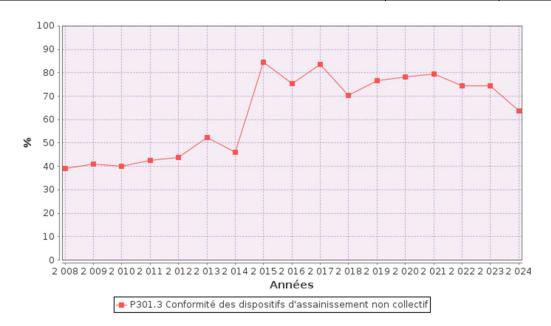
<u>Attention</u>: cet indice ne doit être calculé que si l'<u>indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif</u> est au moins égal à 100.

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait + ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes

Ou de risques avérés de pollution de l'environnement ou de risques avérés de pollution de l'environnement * 1000 nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service

	Exercice 2023	Exercice 2024
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	153	185
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	2 345	2 309
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	1 590	1 285
Taux de conformité en %	74,3	63,7



4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des travaux **réalisés** durant l'exercice budgétaire **2024** est de **0 €**.

4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels des travaux en €

5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2023	Valeur 2024
D301.0	Estimation de la population desservie	4 877	4 820
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'Assainissement Non Collectif	120	120
P301.3	Taux de conformité de dispositif d'Assainissement Non Collectif	74,30 %	63,70 %